REGLEMENT RISOULD
EDITION 2020 les 11 et 12 Avril

1 - PROGRAMME :

SAMEDI 11 AVRIL 2020 : Les challenges chronos RisoulD du samedi
Les challenges chronos du samedi déterminent l'ordre de départ des équipes pour la course du dimanche. Enchainement obligatoire des deux épreuves Course descente VTT sur neige et course slalom géant ski.

Course Descente VTT sur neige : participation obligatoire à un parcours VTT sur neige. Montée des VTT en télésiège. Premier départ à 8h00 présentation pour émargement à partir de 7h sur le front de neige de Risoul. Cumul des temps des membres de l'équipe. Equipement coureurs conforme aux normes de sécurités exigées en descente.

Course Slalom Géant Ski : premier départ à 10h. Cumul des temps des membres de l'équipe. Casque obligatoire.

Grande Tyrolienne : passage optionnel. Le passage de la grande tyrolienne permet d'obtenir une bonification de temps de moins 10 secondes. Il est limité à un membre par équipe.

Rallye Selfie sur le domaine de la fôret blanche : à partir de 14h. Départ du rallye à l'arrivée de la grande tyrolienne. L'épreuve permet à l'équipe qui la réussie d'obtenir une bonification de temps de moins 20 secondes. Le parcours est libre, il doit être réalisé dans un temps limité. Les concurrents doivent passer sur trois check point et se prendre en photo avec l'équipe au complet, puis publier la photo sur la page facebook de la station en donnant leur numéro d'équipe.

Briefing : 18h briefing obligatoire pour le derby du dimanche

DIMANCHE 12 AVRIL 2020: Grand Derby RisoulD
Départ du grand derby RisoulD. Emargement à partir de 7h45. Premier départ de la course au sommet de Razis à 8h30. La course chronométrée par équipe s'enchaîne non stop.

- Départ des équipes du sommet de la station de Risoul (2550m). Fin du parcours ski au centre de la station (1850m)
- Parcours VTT du centre de la station jusqu'à St Clément-sur-Durance (15km pour 1000m de dénivelée)
- Parcours eau vive de St Clément-sur-Durance en autonomie complète sur la rivière en canoë gonflable (équipe de 2 personnes avec pagaies simples) ou en rafting (équipe de 4, 5 ou 6 personnes) à destination de la vague du Rabiou (Châteauroux) où sera jugée l'arrivée (8km de rivière).

2 - ORGANISATION GÉNÉRALE

La Risouldévale est organisée par l'Office du Tourisme de Risoul qui a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

3 - CONDITIONS GÉNÉRALES ET PRE REQUIS

La variété et la technicité du parcours de la Risouldévale nous amènent à vous informer que les itinéraires empruntés comportent des risques et nécessitent des prés requis dans les trois disciplines la composant :

- Ski, snowboard, télémark : être capable de descendre un itinéraire hors piste sur pente forte
- VTT : être capable de descendre un itinéraire rouge (assez difficile) – Label VTT-FFC.
- Eau Vive : chaque équipier doit savoir nager 25 m et savoir s'immerger. Chaque équipe doit être capable de naviguer en autonomie et d'assurer sa propre sécurité sur un parcours de classe 3 en eau froide.

Les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription et doivent être en possession d'un certificat médical, établi dans les 6 derniers mois, de non contre indication à la pratique en compétition des 3 épreuves de la Risouldévale (ski ou snowboard ou télémark, VTT, canoë gonflable/rafting).

4 - CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Est admise toute personne majeure possédant :

- Le certificat médical (voir ci-dessus)
- Une attestation sur l'honneur d'avoir la capacité de nager 25 m et de s'immerger.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile individuelle.

L'épreuve se court en équipe de 2 personnes (canoë gonflable sur la rivière) ou en équipe de 4, 5 et 6 personnes (rafting sur la rivière). La composition des équipes peut être modifiée jusqu'à l'accueil des concurrents le vendredi.
Les départs des épreuves du samedi seront donnés par ordre croissant des dossards. Le comité de course se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent ou d'une équipe sans avoir à motiver son refus. L'inscription sera considérée comme officielle après réception du dossier complet et du règlement des droits d'inscription. Le présent règlement devra être approuvé et signé par les coéquipiers.
Inscription en ligne sur risouldevale.com et par téléphone au 0492460260

5 -DEROULEMENT DE L'EPREUVE DU DIMANCHE

Dimanche : départ de la course non stop.
Enchaînement chronométré par équipe Ski, VTT, Canoë gonflable / Rafting.
Le chrono des courses du samedi servira à définir l'ordre de départ des équipes, le dimanche.
Les départs des équipes s'effectueront par vagues successives.
Deux vagues : première vague pour les équipes de 2 personnes / deuxième vague : pour les équipes de 4, 5, 6 personnes.
La première équipe de chaque vague qui franchira la ligne d'arrivée en tête sera l'équipe vainqueur de la Risouldévale.
Dans chaque vague, les départs des équipes s'effectueront en fonction d'un temps qui sera déterminé par rapport au nombre d'équipes engagées. Les parcours comprendront des points de passages obligatoires. L'équipe doit se trouver au complet à l'entrée des aires de changement de discipline et repartir ensemble de ces mêmes aires sous peine de pénalités.

6 - CLASSEMENT

Des classements Scratch (équipes de 2, équipes de 4, 5, 6, hommes, femmes, mixtes, entreprises) seront établis.

Une équipe de 4 à 6 personnes est considérée comme mixte si elle comprend au minimum 1 femme dans l'équipe.
Le classement est établi lorsque la ligne d'arrivée est franchie par l'embarcation avec son équipe au complet.
En cas de dessalage avant la ligne d'arrivée, le classement de l'équipe sera déterminé par l'arrivée du dernier équipier.

7 - ABANDON ET MISE HORS COURSE

A l'issue des épreuves du samedi, l'organisation se réserve le droit d'interdire le départ de la course aux équipes dont le niveau est jugé insuffisant ou dont le comportement peut mettre en péril la sécurité des autres.
Un abandon doit se faire si possible à un contrôle de passage.
Un équipier seul ne peut poursuivre la course. Le recours à toute forme d'assistance extérieure à l'organisation peut entraîner la mise hors course.
Toute non assistance à personne en danger produira les mêmes effets.
Tout comportement non sportif ou déloyal peut entraîner des pénalités ou la mise hors course.

8 - PARCS FERMES

Deux parcs fermés sont organisés pour la risoulD. Un à la station sur le grand parking aérien. L'autre à Saint Clément sur Durance. Les parcs sont gardés. Toutes personnes rentrant et sortant du parc doit être munie de son bracelet avec son numéro d'équipe.

9 - PENALITES

- Absence ou abandon d'un équipier aux épreuves du samedi : 15' de pénalité par équipier absent et par épreuves.
- 1 porte manquée par un équipier lors du prologue : 10 secondes rajoutée au temps final.
- Non respect des parcours, comportement déloyal, manquement aux consignes de sécurité et aux consignes de respect de l'environnement... : 15' de pénalités par infraction constatée (à ajouter au chrono de l'équipe après l'arrivée de la course).
- Abandon d'un équipier pendant la course du dimanche : 15' de pénalités (à ajouter au chrono de l'équipe après l'arrivée de la course).

10 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations écrites et signées par le chef d'équipe ne seront acceptées qu'à condition d'être clairement motivées et remises à la direction de course au plus tard 30 minutes après l'arrivée de l'équipe.

11 – SECURITE ET ASSURANCES

11-1 / L'organisation a prévu une équipe en charge du contrôle de la course et une équipe d'intervention médicale. Afin d'obtenir l'intervention rapide des secours, il convient de prévenir les contrôleurs sur le parcours. Les conditions météo peuvent obliger l'organisation à modifier le programme et à interrompre la course pour des raisons de sécurité. Une nouvelle procédure de départ pourra être donnée.
11-2 / L'épreuve VTT n'étant pas inscrite au calendrier FFC, elle doit néanmoins se dérouler avec les mesures de sécurité conformément à la réglementation fédérale. Les licenciés FFC ne sont pas assurés par l'assurance de la fédération.
Tous les concurrents doivent bénéficier d'une couverture individuelle accident (à fournir – voir paragraphe 4 conditions d'inscriptions)

12 - EQUIPEMENT

Pour l'épreuve sur neige sont autorisés : ski, snowboard, télémark. Le casque est obligatoire pour le ski (ou snowboard ou télémark), le VTT et l'eau - vive. Un équipier qui ne porte pas son casque (hors parc fermé) même momentanément entraîne la mise hors course de son équipe.

Pour le Dimanche, les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course. Une équipe médicale est prête à intervenir en cas d'accident en tout point du parcours.

Le déroulement de l'épreuve est subordonné à la capacité de l'hélicoptère de prendre l'air à tout moment.

Le coureur doit vérifier son matériel ainsi que le bon fonctionnement du Détecteur de victime d'avalanche avant le départ. Pour des raisons de sécurité en cas de chute, exceptionnellement, le port du sac à dos avec sonde et pelle n'est pas obligatoire. Néanmoins il est conseillé d'évoluer avec le triptyque (D.V.A. sonde et pelle).

Pour l'épreuve VTT : les VTT doivent être en bon état de marche. Les concurrents doivent porter un casque intégral mono bloc, une protection dorsale, des genouillères, des coudières et des gants.

Sur les parties itinéraires empruntant les voies publiques, les concurrents doivent respecter le code de la route. Les concurrents rencontrant un problème de casse, devront effectuer les réparations par leurs propres moyens et seront déclarés hors course au passage du vttistes balai de l'organisation**.**

Pour l'épreuve eau - vive, l'ensemble du matériel (canoë gonflable ou rafting, combinaison, gilet de sauvetage, pagaie) est fourni par l'organisation. Une équipe peut utiliser ses pagaies (pagaies canoë). Chaque équipe a le droit d'afficher les noms ou logos de ses sponsors après acceptation par l'organisation. Les concurrents doivent porter le dossard et afficher les stickers fournis par l'organisation. Le port du casque est obligatoire pour les reconnaissances et la compétition. Le port de la combinaison et du gilet de sauvetage est obligatoire sur l'eau. Les équipes s'engagent à accepter sans condition et sans contreparties les prises d'images, de sons et autres photos de leur équipe ainsi que l'exploitation de ces documents.

13 – ALIMENTATION - RAVITAILLEMENT

Les concurrents sont en autonomie complète pour l'alimentation liquide et solide pendant toute la durée de la compétition.

Le non respect de ce règlement entraînera la mise hors course.

Deux ravitaillements sont prévus : la samedi sur le front de neige de Risoul et le Dimanche à l'arrivée de la course à Châteauroux les Alpes. Les ravitaillements proposent des boissons et des aliments énergétiques.

14 - MODIFICATION - ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera dans ce cas au remboursement des frais d'inscriptions. Aucune autre contrepartie ne sera accordée aux inscrits.

Annexe : Note technique faisant partie du présent règlement

Fait le _____ A _____

J'ai lu et accepte les conditions générales d'organisation

Signatures de l'ensemble des membres de l'équipe précédées de la mention « lu et approuvé »

Equipier A **Equipier B** **Equipier C**

Equipier D **Equipier E** **Equipier F**

RISOUL La Forêt Blanche STATION D'ALTITUDE